



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E105049

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2024

ÉDITÉ LE 21/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2006

Forme juridique : SAS

Capital : 44 460

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LE HAVRE 2006B00571

Siret : 492 771 993 00028

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2356350/A 02

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA AP 408 169

Assurance Responsabilité Civile :  
GENERALI IARD AP 408 169

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : MORICET

ZA DE L'ORMERIE  
ROUTE DE VERGETOT  
76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL

Téléphone : 02 35 46 78 50

Portable : 06 28 42 43 95

Site Internet : www.couverturemoricet.pro

E-mail : contact@couverturemoricet.pro

Responsabilité légale :  
MORICET TEDDY GÉRANT

Fax : 02 35 46 79 68

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	15/11/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	15/11/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	15/11/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN  
PARC DES COMPETENCES  
BATIMENT "NEW LARGO"  
RUE DES BOIS ROND  
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.